

Légende

Fond de plan cadastral

- Limite communale
- Bâti dur
- Bâti léger
- Limite parcellaire
- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
- AC2 - Servitudes relatives à la protection des sites et monuments naturels
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de matières dangereuses
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques : localisée à l'intérieur du périmètre de la SUP I1
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité : lignes HTB souterraines
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité : lignes HTB aériennes

A5 Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales)
Se référer aux plans des annexes sanitaires

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :
Se référer aux DUP annexées

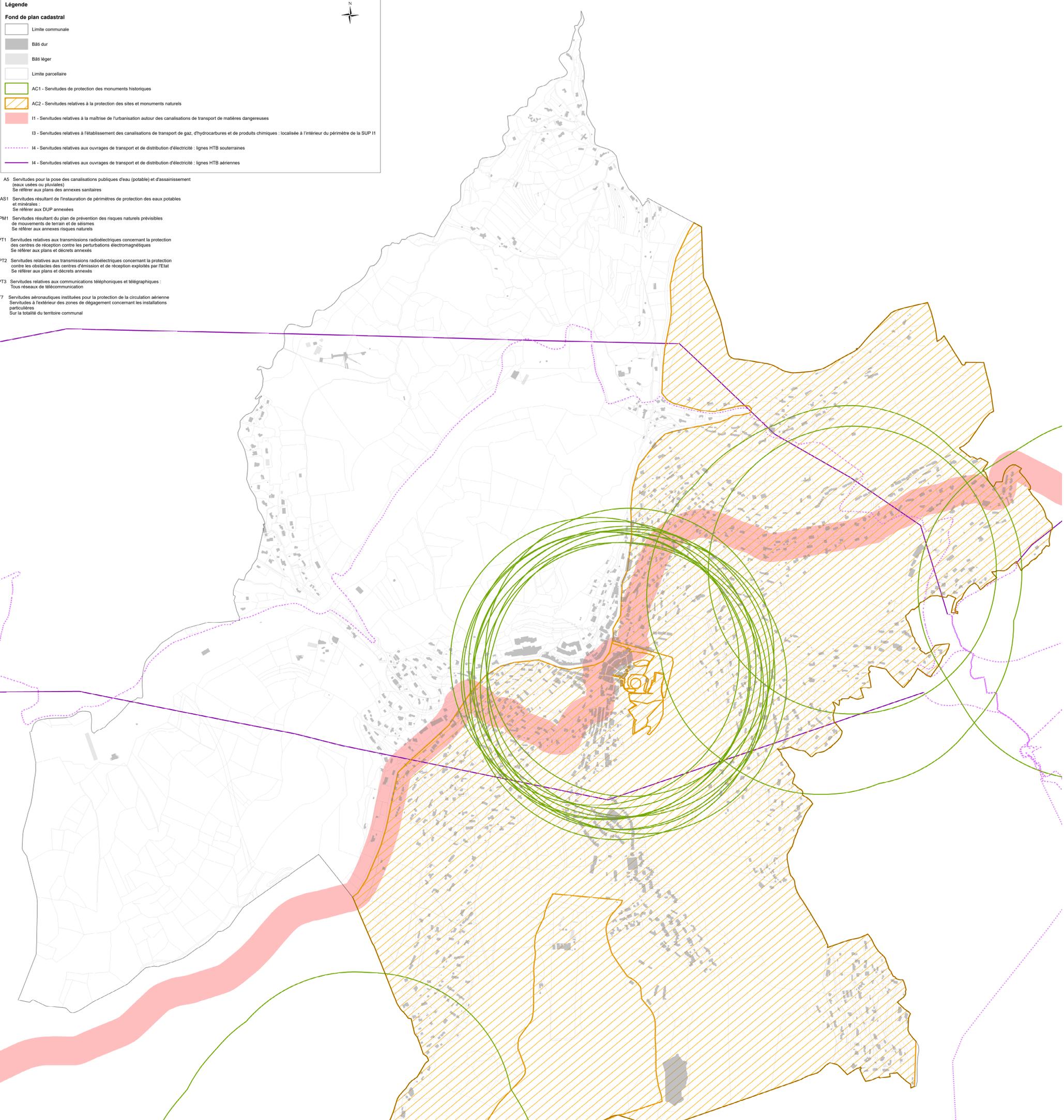
PM1 Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain et de séismes
Se référer aux annexes risques naturels

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
Se référer aux plans et décrets annexés

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
Se référer aux plans et décrets annexés

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques :
Tous réseaux de télécommunication

T7 Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne
Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières
Sur la totalité du territoire communal



COMMUNE DE LA TURBIE

Département des Alpes-Maritimes - 06



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Mise à jour

7b

Plan des SUP

Echelle : 1 / 4 500e

Approuvé le :	12.07.2006
Modifications :	Mises à jour :
Modification n°1 approuvée le 18 février 2011	
Modification n°2 approuvée le 22 novembre 2013	
Modification n°3 approuvée le 18 mars 2014	
Modification n°4 approuvée le 28 avril 2016	
Modification n°5 approuvée le 11 octobre 2021	
Modification n°6 approuvée le 19 décembre 2022	